|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité administratif et juridiqueSoixante‑quatorzième sessionGenève, 23 et 24 octobre 2017 | CAJ/74/8Original : anglaisDate : 6 octobre 2017 |

Techniques moléculaires

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

 L’objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques moléculaires en rapport avec le Comité technique et le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV au regard de l’utilisation de techniques moléculaires.

 Le CAJ est invité à noter que

a) le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV au regard de l’utilisation de techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 7, a été adopté par le Conseil à sa cinquantième session ordinaire,

b) le TC, à sa cinquante‑troisième session, est convenu que les activités futures de collaboration entre l’UPOV, l’OCDE et l’ISTA pourraient inclure l’harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l’élaboration possible de normes, après obtention de l’accord de ces organisations,

c) le TC est convenu que l’UPOV et l’OCDE devraient envisager de faire avancer les questions en collaboration si l’ISTA n’était plus en mesure de participer dans un futur proche,

d) le TC est convenu de proposer que les réunions du BMT se tiennent chaque année et d’envisager l’organisation consécutive des sessions du TWC et du BMT dans la même localité afin de faciliter les échanges d’informations et

e) des ateliers pratiques sur les “Techniques d’analyse de l’ADN pour l’identification des variétés” se sont tenus à Roelofarendsveen (Pays‑Bas) du 8 au 10 mai 2017 et du 20 au 22 septembre 2017.

 Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

CAJ : Comité administratif et juridique

TC : Comité technique

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

AOSA : Association of Official Seed Analysts

ISTA : Association internationale d’essais de semences

 Le présent document est structuré comme suit :

[RéSUMé 1](#_Toc495915965)

[diffusion d’informations sur la situation à l’UPOV au regard de l’utilisation de techniques moléculaires 2](#_Toc495915966)

[fAITS NOUVEAUX SURVENUS à LA CINQUANTE‑TROISIèME SESSION DU TC 2](#_Toc495915967)

# Diffusion d’informations sur la situation à l’UPOV au regard de l’utilisation de techniques moléculaires

 Les informations générales sur cette question sont fournies dans le document CAJ/73/9 “Techniques moléculaires”.

 À sa soixante‑treizième session[[1]](#footnote-2), le CAJ a approuvé le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV au regard de l’utilisation de techniques moléculaires, tel qu’approuvé par le TC à sa cinquante‑deuxième[[2]](#footnote-3).

 À sa cinquantième session ordinaire, le Conseil a adopté le projet de questions et réponses suivant concernant la diffusion d’informations sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires (“questions fréquemment posées sur les techniques moléculaires”) à l’intention du grand public[[3]](#footnote-4) :

“Est‑il possible d’obtenir la protection d’une variété sur la base de son profil d’ADN?

“Pour pouvoir bénéficier d’une protection, une variété doit pouvoir être nettement distinguée de toute autre variété existante par des caractères exprimés physiquement, par exemple, la hauteur de la plante, l’époque de floraison, la couleur des fruits, la résistance aux maladies, etc. Le profil d’ADN ne constitue pas une base suffisante permettant d’obtenir la protection d’une variété, bien que ces informations puissent être utilisées comme information complémentaire.

“Des explications plus détaillées sont fournies dans les réponses aux questions fréquemment posées ‘L’UPOV permet‑elle de recourir à des techniques moléculaires (profils d’ADN) dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS)?’

“Voir également :

“Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir protéger une nouvelle variété végétale?”

# Faits nouveaux survenus à la cinquante‑troisième session du TC

 À sa cinquante‑troisième session, le TC a pris note du rapport sur les faits nouveaux relatifs aux travaux des groupes de travail techniques et du BMT, tel qu’il figurait aux paragraphes 5 à 24 du document TC/53/11[[4]](#footnote-5).

 Le TC a pris note que l’élaboration éventuelle d’un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA ne pourrait commencer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA.

 Le TC a pris note que l’élaboration éventuelle d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant un inventaire, par plante, de l’utilisation qui était faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires ne pourrait démarrer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA.

 Le TC est convenu que les activités futures de collaboration entre l’UPOV, l’OCDE et l’ISTA pourraient inclure l’harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l’éventuelle élaboration de normes, après obtention de l’accord de ces organisations.

 Le TC a envisagé d’examiner les circonstances dans lesquelles les mêmes techniques et informations pourraient être utilisées par l’OCDE, l’ISTA et l’UPOV, compte tenu des objectifs différents poursuivis par les organisations, et est convenu que l’organisation par Naktuinbouw d’un atelier pratique en 2017, à Roelofarendsveen (Pays‑Bas) du 8 au 10 mai 2017, permettrait d’examiner ces possibilités sur la base de situations concrètes[[5]](#footnote-6).

 À sa cinquante‑troisième session, le TC est convenu que l’UPOV et l’OCDE devraient envisager de faire avancer les questions mentionnées ci‑dessus si l’ISTA n’était plus en mesure de participer dans un futur proche.

 Le TC a pris note de la proposition des Pays‑Bas de présenter au TWC un compte rendu des projets sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS.

 Le TC a pris note de la proposition de la Chine de faire part au TWC de son expérience dans l’utilisation des bases de données sur l’ADN pour le maïs, le riz et le blé pour la sélection de variétés similaires aux fins de l’examen de la distinction.

 Le TC a pris note que le TWC était convenu d’inviter les membres à présenter des exposés sur les aspects statistiques dans l’utilisation de marqueurs moléculaires dans l’examen DHS, y compris la sélection de variétés similaires et l’organisation d’essais en culture.

 Le TC a pris note de la proposition de la France de présenter, à la trente‑cinquième session du TWC, un exposé sur les travaux en cours concernant les bases de données contenant des données moléculaires avec calcul des distances moléculaires au moyen du logiciel GAIA.

 Le TC a pris note que le TWC était convenu que les logiciels et les bases de données ainsi que les méthodes statistiques associées étaient des éléments importants de l’examen DHS et qu’ils présentaient un intérêt croissant pour la protection des obtentions végétales, et que le président du TWC devrait présenter au TC un compte rendu sur ces éléments particuliers.

 Le TC a pris note qu’un Atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA sur les méthodes biochimiques et moléculaires avait eu lieu à Paris le 8 juin 2016, et que les recommandations de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA, présentées au paragraphe 25 du document TC/53/11, avaient été approuvées lors de la réunion annuelle sur les Systèmes des semences de l’OCDE qui s’était tenue à Paris les 9 et 10 juin 2016.

 Le TC a pris note que le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires, avait été approuvé par le Conseil à sa cinquantième session.

 Le TC est convenu de proposer que les réunions du BMT se tiennent chaque année et d’envisager l’organisation consécutive des sessions du TWC et du BMT dans la même localité afin de faciliter les échanges d’informations.

 Le CAJ est invité à noter que

 a) le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV au regard de l’utilisation de techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 7, a été adopté par le Conseil à sa cinquantième session ordinaire,

 b) le TC, à sa cinquante‑troisième session, est convenu que les activités futures de collaboration entre l’UPOV, l’OCDE et l’ISTA pourraient inclure l’harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l’élaboration possible de normes, après obtention de l’accord de ces organisations,

 c) le TC est convenu que l’UPOV et l’OCDE devraient envisager de faire avancer les questions en collaboration si l’ISTA n’était plus en mesure de participer dans un futur proche,

 d) le TC est convenu de proposer que les réunions du BMT se tiennent chaque année et d’envisager l’organisation consécutive des sessions du TWC et du BMT dans la même localité afin de faciliter les échanges d’informations et

 e) des ateliers pratiques sur les “Techniques d’analyse de l’ADN pour l’identification des variétés” se sont tenus à Roelofarendsveen (Pays‑Bas) du 8 au 10 mai 2017 et du 20 au 22 septembre 2017.

[Fin du document]

1. Tenue à Genève le 25 octobre 2016. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir le paragraphe 57 du document [CAJ/73/10](http://www.upov.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=38922)“Compte rendu des conclusions”. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir le paragraphe 11 du document [C/50/19](http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=36742) “Compte rendu des décisions”. Les questions et réponses peuvent être consultées à l’adresse suivante : <http://www.upov.int/about/fr/faq.html#QG121>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir les paragraphes 198 à 211 du document [TC/53/31](http://www.upov.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=42485). [↑](#footnote-ref-5)
5. Des ateliers pratiques sur les “Techniques d’analyse de l’ADN pour l’identification des variétés” ont été organisés par Naktuinbouw à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 8 au 10 mai 2017 et du 20 au 22 septembre 2017. [↑](#footnote-ref-6)